

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2021.075

Marmande le 1^{er} décembre 2021

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 29 novembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 25

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 23 novembre 2021 s'est réuni le lundi 29 novembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, MILHAC Michel, LE BRIS Alain, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, BENQUET Daniel, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à MARTIN Dominique,

Madame Muriel FIGUEIRA est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire souhaite en introduction revenir sur la crise sanitaire.

Le taux d'incidence pour le département est à ce jour à 397. L'augmentation est vertigineuse. Il souligne que la situation est très dégradée. Il précise que la troisième dose est élargie à toute la population. Ils doivent trouver une solution pour le centre de vaccination, les consignes gouvernementales étant de retrouver des vaccinodromes.

Il aborde la question des marchés de Noël et souligne qu'ils aviseront suivant l'évolution de la crise sanitaire.

La cérémonie des vœux aux agents est fixée au 15 janvier 2022 si les conditions le permettent.

L'objet du conseil municipal de ce jour est l'analyse des besoins sociaux.

M. Le Maire souligne que c'est une source d'informations importante. Cette analyse établit un état des lieux pour la mise en œuvre des futures stratégies.

Il a convié des représentants du territoire : C. Infanti, B. Fages, J. Bilirir, qui n'étaient malheureusement pas disponibles ce soir.

Il remercie C. Pezzutti et S. Trinquier d'avoir répondu présents à son invitation.

Cette analyse ne touche pas que Marmande mais tout son territoire, elle appelle selon lui à la réflexion.

N. Rey-Le Meur explique que l'analyse des besoins sociaux au-delà d'une obligation légale est avant tout une opportunité pour l'ensemble des actions de la réponse sociale de notre commune et ne doit pas seulement être un outil au service du centre communal d'action sociale mais également permettre d'impliquer tous les acteurs qui interviennent auprès des ménages ayant un besoin, une forme de solidarité.

C'est pourquoi la majorité a souhaité partager avec l'assemblée du conseil municipal ce diagnostic afin de mener ensemble une réflexion.

Le constat est clair. La ville de Marmande doit prendre à bras le corps la question de la situation sociale de sa population.

Cela ne concerne pas uniquement le service social.

Elle rappelle qu'ils sont tous les garants de l'action sociale et de la solidarité municipale.

Pour elle il faut avoir la main tendue vers l'usager, une main qu'il doit lui-même prendre pour accepter de faire évoluer sa situation.

L'objectif est d'aider les personnes vulnérables à retrouver l'autonomie.

Elle souligne qu'une analyse des besoins sociaux réussie est une analyse qui interagit avec d'autres politiques publiques telles que l'urbanisme, la politique éducative de la commune, la mobilité.

Elle précise qu'il faut se donner les moyens.

Elle cite le décret 2016-824 du 21 juin 2016 qui rappelle que les collectivités disposant de centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire.

Cette analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5. Cette analyse a fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration du CCAS de Marmande le 9 juin 2021.

Considérant que l'analyse des besoins sociaux (ABS) vise à éclairer les élus sur les besoins de la population du territoire, il apparaît opportun que l'assemblée bénéficie des divers éléments d'analyse afin d'avoir une meilleure perception de la ville et de ses habitants.

Monsieur DERY présente l'analyse avec différents graphiques, et statistiques à l'appui.

M. Le Maire remercie l'intervenant pour cette analyse qu'il trouve très riche, dense et très passionnante. Cela donne de la matière pour être efficace dans leur politique.

Il souligne qu'il est nécessaire de donner un visage aux statistiques.

Il pense qu'une action sur la jeunesse est essentielle. Pour lui, les jeunes représentent l'avenir.

De cette présentation, il retient également que la population du territoire est vieillissante, c'est un élément à prendre en compte avec tous les détails d'évolution.

Il note la fracture sociale et précise que cette analyse montre aussi la fracture territoriale qu'il ne faut selon lui pas oublier.

La ville centre est le réceptacle des différents parcours de vie. En ville, on trouve des services et cela coûte moins cher.

Et la question qui doit se poser, interpeller est celle du logement et de l'habitat. Il faut s'entourer des différents partenaires OPAH RU, conseil départemental, des associations.

M. Le Maire précise qu'ils ont du pain sur la planche mais ils ont matière avec ce document pour travailler efficacement.

Il ne sort pas pessimiste de ce qui a été exposé loin de là, cela éclaircit les choses. Il faut à partir de là développer les bonnes politiques à Marmande mais aussi sur le territoire.

Marmande de par sa centralité est un amortisseur, une centralité solidaire et il faut l'assumer, en être fier.

N. Rey Le Meur s'accorde à dire qu'il faut orienter les politiques publiques locales en tenant compte de ces constats mais cela ne sera pas possible de le faire seul.

Elle a été stupéfaite par l'intensité de tous ces constats et elle compte maintenant sur l'ensemble de l'équipe pour travailler en direction des publics les plus fragiles.

C. Pezutti souhaite intervenir.

Il souligne qu'il a retrouvé dans cette présentation les chiffres dont il disposait déjà avec l'observateur du logement.

Il a noté ce fameux problème de perte de population qui se traduit par de la vacance.

Il souligne que le renouvellement urbain permet de traiter cette vacance. Il précise qu'il y a de la vacance avec du logement indigne.

Marmande est au sein de l'agglomération, elle concentre plusieurs choses dont l'emploi, le commerce, la culture, la distraction. Il pense que c'est pour cela que les gens y viennent. C'est aussi pour ça, selon lui, que les jeunes qui ont peu de revenus peuvent y venir.

Il souligne qu'en centre-ville les personnes n'ont pas besoin de voiture pour se déplacer.

Selon lui, c'est en développant la ville centre que l'on développera le territoire, que l'on regagnera de la population.

Il s'attache au logement puisqu'il en est responsable. Il y a ce véritable enjeu d'attractivité.

Il souligne qu'il y a également un problème de vieillissement à gérer.

Il pense que les « pauvres » de Bordeaux viennent à Marmande car c'est trop cher à Bordeaux.

M. Le Maire n'est pas sûr que la pauvreté de Marmande arrive à Marmande.

Il souligne que le CHU de Bordeaux a du mal à trouver du personnel. Il faudrait selon lui arrêter de mettre les activités économiques proches des grandes agglomérations.

Il faut créer de l'activité là où les gens peuvent se loger au niveau du foncier.

Il y a une économie résidentielle à prendre.

S. Borderie remercie pour la qualité et la densité des informations de ce rapport

Elle voudrait s'attarder sur les enjeux, les personnes âgées et l'accès aux droits.

Il lui semble que l'ensemble des collectivités du département s'est emparé de ce sujet et a mis en œuvre des politiques publiques pour soutenir la jeunesse en termes de formation.

Elle précise que pour Marmande il existe un panel assez important proposé à la jeunesse en matière d'études sur notre territoire. Il ne faut cependant pas exclure la jeunesse qui souhaite poursuivre ses études dans des villes comme Bordeaux, Toulouse...

Elle pense à une chose qui pourrait être développée sur notre territoire.

Elle évoque la crise du Covid, les étudiants ont été obligés de continuer leurs études en visioconférence. Elle suggère qu'il faudrait donner aux jeunes la possibilité de pouvoir être en relation avec les facultés des métropoles tout en restant sur le territoire. Elle pense notamment aux familles monoparentales qui ne se réduisent pas aux mamans avec une poussette mais aussi avec des jeunes adultes étudiants.

Les collectivités doivent selon elle travailler ensemble sur ce sujet-là.

Elle revient sur un point de la présentation : le parcours résidentiel pour les personnes âgées.

Selon elle, de nouvelles propositions pourraient être faites aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Elle explique que le département travaille aujourd'hui sur la notion d'habitat inclusif en habitat partagé.

Elle croit que toutes les collectivités ont intérêt à travailler ensemble pour répondre au mieux à ce type de besoins. Elle souligne l'importance d'un autre point : l'accès aux droits, le maintien des droits et l'accès au numérique.

Elle rappelle, comme cela a été dit dans la présentation, qu'en 2022 ce sera zéro papier.

Elle pense qu'il est nécessaire de travailler sur de nouveaux outils. L'accès au numérique concerne toutes les générations.

Entre la volonté politique, les différentes associations, elle pense notamment aussi à l'intervention des associations d'aide à domicile mais aussi d'associations qui travaillent pour accompagner les différents publics à lutter contre l'illettrisme, les difficultés d'accès au numérique. Les collectivités doivent maintenir leurs efforts et travailler sur ces trois enjeux : la jeunesse, les personnes âgées et le numérique.

S. Francis remercie pour cette présentation. Il souligne qu'au début de sa présentation l'intervenant a fait allusion à un rapport complémentaire sur l'impact de la crise. L'opposition n'en a pas été destinataire.

Il s'interroge y-a-t-il de nouveaux indicateurs depuis la crise économique et sanitaire que nous venons de vivre qui viendraient modifier ou amplifier les phénomènes observés.

Il remercie M. Le Maire pour ce conseil municipal original avec un seul dossier à l'ordre du jour.

Il trouve intéressant ce temps d'échanges, de réflexion. Il pense qu'il ne faut pas s'arrêter à cette analyse.

Il revient sur un indicateur à savoir le revenu médian de la population à Marmande.

Il souligne qu'il y a quatre axes de travail, quatre axes d'évolution, quatre tendances qui s'observent.

La première concerne les populations les plus pauvres, celles qui sont dans la précarité. Il demande si cette population rejoint le centre-ville par rapport à des problèmes de véhicules, la disponibilité des services, des commerces, des services sociaux à proximité.

S.Francis pense qu'ils ont la possibilité d'essayer d'augmenter sensiblement le pouvoir d'achat par la fiscalité. Il faut essayer de faire revenir les Marmandais qui se sont éloignés de la commune ou inciter ceux qui y sont encore à y rester.

M. Dery explique qu'une commande avait été passée par l'ancienne mandature. Il s'agit d'un rapport qui avait été remis en juin / juillet 2020. Il explique qu'il est possible de le retrouver dans la présentation de ce soir.

Il explique qu'il y avait trois axes :

- Le numérique
- L'accès aux droits
- La fragilité des enfants

Ils avaient rajouté à cela la fragilité des personnes âgées et notamment la question de l'isolement qui a été catastrophique durant la période de confinement, avec une accélération notable du vieillissement dont on ne mesure pas encore tous les effets.

Il y aura une gestion compliquée dans les cinq années à venir avec une explosion du nombre de personnes âgées dépendantes.

Ils ont travaillé sur un indicateur autour de la santé pour approcher les enjeux sociaux de la santé.

Il explique qu'ils ont constaté que la circulation du virus a été plus forte chez les publics fragilisés.

Ils avaient regardé ce qu'ils pouvaient faire entre territoires. Malheureusement les territoires les plus pauvres sont ceux qui ont le plus pâti.

Ce document reprend des questions, des éléments statistiques, les risques par rapport à la crise politique. Les premiers chiffres lui semblent être en décalage par rapport à ce que l'on peut observer de l'explosion du nombre de bénéficiaires de RSA, avec une fragilisation des publics pauvres.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet de se situer par rapport au seuil de pauvreté.

Il précise que ce n'est pas la même chose d'être pauvre avec un revenu de 1000€ euros par mois qu'un revenu de 500€.

On observe aujourd'hui un glissement des ménages dits intermédiaires.

Ce sont ces informations qui figurent dans ce document. Il propose de l'envoyer à l'ensemble de l'assemblée.

N. Rey - Le Meur précise qu'il s'agissait d'une analyse demandée par l'ancienne mandature. Cette analyse s'intitulait « le sonar de Marmande ». Ce petit diagnostic n'était pas une étude socio démographique.

M. Le Maire n'a pas de solutions « clé en mains » mais il faut travailler là-dessus. Il n'a aucun problème pour partager les informations.

Il répond à S. Francis concernant la fiscalité. Il a conscience du frein que constitue le taux de fiscalité (la taxe foncière) mais il ne pourra pas le baisser tout de suite et ne sait pas non plus si cela sera réalisable durant son mandat. Il a des doutes.

Il pense que S. Francis parle d'un choc fiscal qui redonnerait de l'attractivité à notre ville.

Il souligne qu'une baisse de 0.5 % du taux de fiscalité ne mène à rien sinon à une perte de recettes.

C'est un vrai sujet et il espère pouvoir prendre des mesures dans les mois, les années à venir pour redresser la situation.

S. Chastaing tient à saluer la qualité de cette présentation passionnante.

Selon elle un des axes à travailler est le départ de Marmande des familles de parents de 35 ans.

Elle souligne que la ville dispose pourtant d'un centre de loisirs, de CLAE, d'un bon réseau associatif, de nombreux atouts. Mais, il faut souligner-t-elle, réussir à mieux les valoriser.

M. Le Maire partage cet avis et souligne qu'il faut arriver à garder les familles déjà présentes.

A.L. GASSER adresse ses remerciements à l'intervenant pour la qualité de la présentation.

Elle retient un point la notion d'habitat partagé qui lui semble répondre à la fois à des enjeux d'optimisation de l'habitat, de possibilité de maintien d'autonomie des personnes âgées à domicile mais aussi à des enjeux de leur programme de préparation de la transition écologique. Elle explique que l'on sait très bien que des logements beaucoup trop grands par rapport au nombre d'habitants sont des logements qui surconsomment en termes d'énergie.

Il faut travailler sur ce point et faire en sorte de réduire les dépenses énergétiques des logements. L'habitat partagé peut être une solution.

Elle précise que cela peut être impulsé par de la colocation, par de l'habitat intergénérationnel.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport d'analyse des besoins sociaux 2021.

Votants : 25 - Abstention : 00 Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
Muriel FIGUEIRA



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

